

ARRETE

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL

SESSION 2024

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,
- Vu le décret n°2016-1038 du 26 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,
- Vu l'arrêté du 10 Janvier 2024 modifié le 5 avril 2024 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture du concours donnant accès au grade de Cadre territorial de santé paramédical en date du 17 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours donnant accès au grade de Cadre territorial de santé paramédical est établie comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Madame Frédérique SCHULTHESS, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Marne (51), Présidente du Jury,
Monsieur Christian BARTHEN, Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avoid (57),

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Muriel CLARENNE, Attachée principale, Directrice Générale des Services à Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne (51),
Monsieur Jean-Claude LAUVAUX, Cadre de santé paramédical, Directeur adjoint à la Maison Des Personnes Agées de la Marne (51),

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Madame Marie POISSONNIER, Cadre de santé paramédical, Chef de service Personnes âgées au Centre Intercommunal d'Action Sociale Meuse Grand Sud (55),

Monsieur Damien COLLARD, Directeur territorial, Directeur de l'Autonomie au Conseil Départemental de la Marne (51), Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (51).

Article 2 : Monsieur BARTHEN assurera le remplacement de la Présidente du jury dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion parties au schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

Fait à Châlons en Champagne

Le

05 AVR 2024

Patrice VALENTIN
Président du Centre de
Gestion de la Marne

